

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-3

PRENEZ AVIS :

1. **QUE** le conseil de la Ville d'Otterburn Park a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2020, le Règlement numéro 445-3 modifiant le Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park afin de fixer la rémunération des membres.

2. **QUE** le règlement 445-3 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 17 MARS 2020

Me Julie Waite, greffière